

SIGNATURE D'UN AVENANT DU 29 SEPTEMBRE 2021 À L'ACCORD RELATIF AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Date de création : 22/10/2021
Date de première publication : 26/10/2021
Date de version publiée : 26/10/2021
Date de début de publication : 26/10/2021
Date de fin de publication : 31/05/2022
Ccn : Tourisme social et familial

Les partenaires sociaux ont décidé de prolonger l'accord du 27 novembre 2019 relatif au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans la branche du Tourisme Social et Familial. Cette prolongation entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 (le terme initial de l'accord de 2019 précité étant le 31 décembre 2021) et arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Pour les adhérents, retrouvez l'intégralité du texte conventionnel dans votre espace adhérent en [cliquant ICI](#).